

## ONU : le secrétaire général ajoute l'avortement aux objectifs humanitaires

Author : Rédaction RC

Categories : [Brèves](#)

Date : 26 février 2016



Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, veut « *ajouter de nouveaux objectifs pour inclure l'avortement et les droits des LGBT au plan de développement des Nations Unies* ». Ces deux mesures permettraient selon lui d'« *atteindre les objectifs humanitaires compris dans le nouveau programme de développement durable* ». Il a pour cela publié un rapport intitulé : « *Une humanité unique, une responsabilité partagée* », qui servira de base de discussions entre les gouvernements lors du Sommet Humanitaire Mondial à Istanbul qui aura lieu en mai 2016.

Dans ce rapport, il « *insiste pour que la 'priorité' soit donnée afin 'd'assurer aux femmes et aux adolescents des services complets de santé sexuelle et reproductive, sans discrimination'* », une expression qui est « *comprise par le personnel de Ban Ki-Moon et certains Etats membres de l'ONU comme incluant l'avortement [1]* ».

Le programme de développement durable, « *soigneusement négocié* » par les gouvernements pendant trois ans et adopté par l'Assemblée général en septembre 2015, a déjà suscité la polémique concernant l'avortement (cf. [ONU : L'avortement ne fait plus partie des objectifs de développement durable](#), [Le programme de développement durable de l'ONU ne satisfait pas les partisans de l'avortement](#)).

L'« *étape d'Istanbul* » peut donner à Ban Ki-Moon « *un moyen d'obtenir le consentement tacite général envers son approche des objectifs de développement durable dans un contexte où les nations qui résistent à l'avortement et aux droits des LGBT seront mises dans une situation désavantageuse* », analyse le C-Fam<sup>[2]</sup>. Ce sommet, convoqué par le Secrétaire général, est « *entièrement contrôlé par son personnel* » et ne fera pas l'objet de négociations « *ni avant, ni pendant* ».

-----

<sup>[1]</sup> « *La santé reproductive dans les nouveaux objectifs onusiens renvoie à un accord historique de l'ONU de 1994 sur la population et le développement qui a expressément rejeté un droit à l'avortement en toutes circonstances, et ne permet l'avortement dans les programmes de l'ONU que là où il est légal* ».

<sup>[2]</sup> Center for Family and human rights.

Sources: C-Fam (20/02/2016)

Lu sur [Belgicatho](#)